

M. CRESTOHL: Pas absolument. Par exemple, nos séances ici en ce moment viennent pour ainsi dire après coup et nous ne faisons qu'explorer et rechercher comment nous pourrions être utiles. Autrement, notre comité aurait dû se réunir avant que nos représentants partent pour une conférence internationale comme celle de Torquay. S'ils pouvaient avoir l'avis du pays par l'entremise de ses représentants élus avant de participer à la conférence, cela leur rendrait service et j'imagine très bien qu'ils procéderaient comme l'ont suggéré M. Fleming et M. Sinclair, c'est-à-dire qu'ils inviteraient ces associations à donner leur avis. Mais telle n'est pas la situation. Nous aussi, nous nous réunissons après que les rapports ont été faits et afin de savoir à quoi nous en tenir à leur sujet il pourrait être utile d'avoir l'avis de nos commerçants et de nos industriels. C'est pourquoi nous ne devrions pas les empêcher de comparaître. Toute subtile soit-elle, à mon avis, la lettre contient effectivement une réprimande à notre adresse, en disant que nous ne leur avons donné que quatre jours pour comparaître. Pour moi, on aurait tort et il ne serait pas dans notre intérêt de leur refuser de nous faire profiter de leur expérience.

M. LAING: Je me demande comment les accords de Torquay pourront être renvoyés à notre comité l'an prochain.

M. FLEMING: Je suppose que la chose peut se faire; tout cela dépendra du genre de rapport que nous allons faire maintenant. Sans le proposer, nous pourrions, si nous le désirions, dire que nous n'avons pas achevé notre étude et proposer que le sujet soit renvoyé au Comité au cours de la prochaine session. L'inclusion d'une recommandation de ce genre dans le rapport du Comité serait parfaitement régulière.

D'une façon générale, je suppose que le Comité ne pourrait fixer qu'une date approximative. Je ne pense pas que qui que ce soit puisse dire au juste quels seront les résultats de ces accords; nous ne pouvons que faire certaines déductions. Tout le monde désire voir se resserrer les relations commerciales, car nous considérons qu'elles contribuent aux relations pacifiques. Il y a beaucoup de nations avec lesquelles nous désirons avoir de plus étroites relations commerciales.

M. BREITHAUP: Avant d'arrêter une ligne de conduite à cet égard, ne serait-il pas bon de prendre connaissance des autres lettres, si elles ne sont pas trop longues? Je crois que les points de vue des autres organisations nous intéressent tous.

Le PRÉSIDENT: La lettre de la Chambre de commerce du Canada, qui est datée du 20 juin, est ainsi conçue:

*THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE*

Le 20 juin 1951.

M. Hughes Cleaver,  
Président du Comité de la Banque et du Commerce,  
Chambre des communes,  
Ottawa.

Cher monsieur Cleaver,

Nous désirons vous remercier bien sincèrement de nous avoir invités à faire valoir notre avis au sujet des récents accords commerciaux de Torquay. Je vous adresse, sous ce pli, une lettre qui vous est adressée ainsi qu'aux membres du Comité de la banque et du commerce et qui est signée par le vice-président du conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada.

Bien sincèrement,

Le secrétaire,

W. J. Sheridan.